

**PROJET DE RÈGLEMENT Z-3400-23-22
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS Z-3400
VISANT À RÉGLEMENTER LA DURÉE DES TRAVAUX PERMISE POUR TOUS LES
TRAVAUX NE NÉCESSITANT PAS DE PERMIS OU DE CERTIFICAT
D'AUTORISATION**

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2022-06-383, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame la conseillère Lucie Laberge lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 juin 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE le projet de règlement P-Z-3400-23-22 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 juin 2002, par la résolution 2022-06-389;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

L'article 5.1.1 du règlement Z-3400 intitulé « Délai de validité du permis de construction et certificat d'autorisation » est modifié, par l'ajout, à sa fin, de l'alinéa suivant :

« Tous travaux ne nécessitant pas de permis de construction ou de certificat d'autorisation doivent être réalisés dans un maximum de 12 mois suivant le début de ceux-ci. »

TABLE DES MATIÈRES ET PAGINATION

Article 3

La table des matières et la pagination du règlement Z-3400 sont modifiées pour tenir compte des modifications du présent règlement.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 4

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce 7 juillet 2022.

Le maire,

Le greffier,

Éric Allard

George Dolhan, notaire

Avis de motion :	13/06/2022
Dépôt du projet de règlement :	13/06/2022
Adoption du projet :	13/06/2022
Tenue de l'assemblée publique :	s.o.
Adoption du second projet (si applicable) :	s.o.
Adoption du règlement :	4 juillet 2022
Entrée en vigueur :	7 juillet 2022
